

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

Elle consiste en 10 francs d'argent quatre quarterons from 20 quarterons de sel, en outre des la St. Martin jusqu'à Laques, chaque Ecolier porte une bûche de bois par jour

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?

Il ne découle rien de toutes ces sources pour la pension du Régent

b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?

c. Fondations?

d. Caisses communales?

e. Biens d'église?

f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?

g. De biens-fonds?

h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira les réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

Je observe avec douleur que le bas par mois que chaque Ecolier paye au Régent est un obstacle pour qu'il puisse aller fréquenter les écoles, il serait à désirer qu'on put y substituer un fixe.

Et pour soy Puenzieu Régent

(1)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. NOM de l'endroit où est située l'école?

Brent.

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

Village.

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

Il appartient à la Commune du Châtard.

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

De la Paroisse de Montreux, et de l'Agence du Châtard.

d. District

Sevey.

e. Canton

Semau.

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la conférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

Avec Brent, il y a Chautin hameau de 3 Maisons, & quelques fermes domiciliés sur les Monts qui avoisinent.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

Chautin est à quart d'heure de distance; ceux qui habitent sur les monts sont éloignés d'un quart à une heure.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

*Brent 54.
Chautin tous adultes.
Les monts 3.*

*101
2151*

2

1010

(2)

4°. Eloignement des écoles voisines jus-
qu'à une lieue en circonférence?

a. Leurs noms. a. { Chemax & Chailly de la Commune du Chatelard.
et Sorcier de la Commune de Blonay.

b. Leurs distances réciproques. b. { Demi heure.

I I.

I N S T R U C T I O N.

5°. Qu'enseigne-t-on dans chaque école? 5°. { La Religion, Lecture, Ecriture,
Orthographe, Arithmétique & le
Chant des Psalms.

6°. Ne tient-on l'école qu'en hiver? &
combien dure-t-elle? 6°. { Coute l'année
excepté le Mois d'Octobre.

7°. Livres élémentaires, lesquels sont en
usage? 7°. { Le vieux & le nouveau Testament, les Cateches
Abrégé & retouché de J. J. O'Sterwald, recueil
de passages, les Psalms & un Abrégé
de Grammaire de H. Durant. Mis en
demandes & réponses par D. Tardent.

8°. Préceptes & réglemens; comment
sont-ils observés? 8°. { Il n'y en a point les Ministres du Culte
doivent leur directions à volonté.

9°. Durée de l'école chaque jour? 9°. { Neuf heures pendant l'hiver & cinq en été.

10°. Les enfans sont-ils distribués ou
classés? 10°. { Classés en quatre classes par le Ministre
du Culte.

I I I.

R E L A T I O N S P E R S O N N E L L E S.

11°. Instituteurs.

a. Qui a établi jusques ici le Régent?
& de quelle manière? a. { Le ci devant Baron du Chatelard; et ensuite
l'examen public, & nomination de deux
ou trois aspirans faite par le Ministre

b. D'où est-il? b. { De Brest.

c. Son nom c. { J. François Dériard

(3)

d. Son âge. d. { 21 ans & un mois.

e. Sa famille, combien d'enfans a-t-il? e. { Pas marié.

f. Depuis combien de tems est-il insti-
tuteur? f. { Depuis trois ans & demi.

g. Où a-t-il été auparavant? quelle étoit
sa vocation précédente? g. { Chez son père laboureur.

h. Réunit-il à son office quelqu'autre
fonction? quelles sont-elles? h. { Il est obligé pendant l'été de s'occuper de
son état primitif avant & après les écoles
p. Suppléer à la mince pension

12°. Ecoliers, combien d'enfans fréquen-
tent l'école?

a. En hiver, } soit garçons ou filles. a. { 37.
b. En été, } b. { De 8 à 15.

I V.

R A P P O R T S E C O N O M I Q U E S.

13°. Biens & fonds de chaque école.

a. Possède-t-elle de pareils fonds? a. { Un Jardin de 3/4 Duvrier acheté par les particuliers
du Village, dont la Valeur Capitale du fonds vaut
à peu près £160; & son produit annuel
peut s'évaluer à £7=

b. Quelle en est la valeur? b. { Une partie à ceux des Pauvres.

c. Source des revenus. c. { On ne paye pas proprement p. y être admis,
mais les enfans doivent payer chacun 2 bat
par mois les 2 premières classes & un bat
les 2 dernières, dont cela vaut annuellement £40
au Regent. En sont exceptés de ce paiement
les pauvres au nombre de neuf

14°. Prix de l'école; paye-t-on pour y
être admis, combien? 14°. { Il n'y a qu'une chambre logeable dans le
Bâtiment désigné ci-dessus: et la de Cham-
bre sert p. faire l'école & pour loger
l'instituteur.

15°. Bâtiment de l'école. 15°. { Il n'y a qu'une chambre logeable dans le
Bâtiment désigné ci-dessus: et la de Cham-
bre sert p. faire l'école & pour loger
l'instituteur.

a. Quel en est l'état, est-il neuf ou
vieux, ou délabré? a. { Il est vieux.

b. N'y a-t-il qu'une chambre pour l'é-
cole? dans quel bâtiment? b. { Le Village.

c. Au défaut d'endroit public destiné à
l'école, l'instituteur loue-t-il peut-
être sa maison, & à quel prix?

d. Qui est chargé de la maintenance
de l'endroit où se fait l'école.

102

le

1010

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?

b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?

c. Fondations?

d. Caisses communales?

e. Biens d'église?

f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?

g. De biens-fonds?

h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

De l'Hopital de Montreux
 En argent L20
 Froment 5 Quartieront mesure de Vevey
 Mésel 5 —
 Moût 8 1/2 pots, p. l'obligation de faire la prière
 à la Chapelle de Brient tous les 15 jours.
 Quant au bois chaque enfant en porte une
 buche par jour pendant l'hiver.
 Je crois que ce qui est payé par l'Hopital
 dérive de son fief des Censés de Brient
 Il n'y en a point.
 Les pères de famille aide de ci devant
 Souverain sont parvenus à faire un
 fief dont les revenus annuels valent L25
 De cette somme
 Chaatard 8.
 Il n'y en a point.
 Désigné à l'art. c.
 Le Jardin désigné plus haut
 Il n'y en a point.

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

Anotation des différents objets qui composent la pension.

De l'Hopital de Montreux
 L20 En Argent froment 5 Quart.
 Mésel 5 —
 Moût 8 1/2 pots —
 L24 De la fondation des pères de famille
 L8 Caisse Communale
 L20 Provenant des Moïs que les enf.
 payent pour être reçus à l'école
 L7 Provenant des revenus annuels
 du Jardin.
 Total En argent L79: froment 5 Quart.
 mésel 5 — moût 8 1/2 pots

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. Nom de l'endroit où est située l'école?

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

d. District

e. Canton

2°. Eloignement des maisons appartenant au ressort de chaque école.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la conférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux; ou des fermes appartenant au ressort de chaque école.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

A Corsier & Corsaux.
 Deux Villages à dix minutes de distance l'un de l'autre.
 Commune de Corsier, Commune de Corsaux.
 Paroisse de Corsier, Agence de Corsier, Agence de Corsaux.
 District de Vevey.
 Canton de Lemane.
 Deux Maisons, à un 1/4 d'heure de Corsaux, & un Douze à un 1/4 d'heure de Corsier.
 (Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la conférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)
 A la commune de Corsaux le nom des deux maisons sont les gonettes & le Parc; le Douze de Corsier, le nomme le pont = Saint Anthoine.
 Environ dix minutes de distance de Corsier à Corsaux.
 à Corsaux 38 Enfants; à Corsier, le Douze, Saint Anthoine = 120 Enfants.

D'010